



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 8719

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, charge de la francophonie, sur la presence culturelle de la France en Asie du Sud-Est. En effet, avec la disparition des dernieres generations francophones, la France est en train de perdre un de ses atouts majeurs dans cette region. Le maigre rayonnement de Radio France Internationale et de l'Alliance francaise semble bien insuffisant pour inverser cette tendance. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures qu'il entend prendre afin que l'on n'assiste pas dans les annees qui viennent a un effondrement de l'influence de notre culture dans ces regions qui nous ont ete si proches par le passe.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, charge de la francophonie, se preoccupe personnellement de la presence culturelle de la France en Asie du Sud-Est. C'est ainsi qu'il s'est rendu, en sa qualite, au Laos et au Viet-Nam, a la fin de l'annee derniere. Il y a rencontre les principaux responsables des secteurs de l'enseignement et de l'audiovisuel. Ensemble ils ont cherche les moyens d'ameliorer l'apprentissage et l'utilisation de notre langue, ainsi que la diffusion de notre culture. Divers programmes ont ete elabores et les projets mis a l'etude. En ce qui concerne Rdio-France Internationale, il est rappelle que la France a signe en 1988 deux accords d'echange de frequences avec le Japon et la Chine, qui permettent a RFI de couvrir la quasi totalite de l'Asie. Nos efforts se poursuivent et la France recherche actuellement les moyens de pouvoir disposer en propre d'un reemetteur de RFI en Asie du Sud-Est.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8719

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 425